

# Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

[www.acgf.ch](http://www.acgf.ch) – [acgf@football.ch](mailto:acgf@football.ch)



31.07.2024

## COMMUNIQUE OFFICIEL n°05

### CALENDRIER

Les calendriers sont à présent disponibles sur Clubcorner. Les clubs doivent saisir les heures des matchs dans Clubcorner et ceci **avant le lundi 5 août 2024.**

### REPRISE DES CHAMPIONNATS

Dimanche 25 août 2024

Actifs 2e ligue et Brack.ch Youth League

Vendredi 30 août 2024

Seniors 30+, 40+, 50+, 28+ féminin

Samedi 31 août 2024

Juniors A, B, C, D, E, FF19, FF15 et FF12

Dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024

Actifs 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> ligues et 4<sup>e</sup> ligue féminine

### INFORMATIONS DIVERSES

#### MODIFICATIONS DES STATUTS ET RÈGLEMENTS À PARTIR DE LA SAISON 2024/25

L'Assemblée ordinaire des délégués de l'ASF (le 7 juin 2024) et le Comité central de l'ASF (le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et le 3 mai 2024) et ont adopté diverses modifications des statuts et règlements qui entreront en vigueur à partir de la nouvelle saison.

Pour la plupart des clubs de l'ASF, les changements suivants sont d'une importance particulière :

#### Demandes de transfert pour les enfants des catégories G, F et E désormais possibles toute l'année

Les enfants des catégories G et F doivent être licenciés depuis le 1er janvier 2023, raison pour laquelle ils étaient également soumis aux délais de transfert en cas de changement de club. Cet obstacle administratif est désormais supprimé car les délais de transfert pour les catégories G et F, ainsi que pour la catégorie E ont été abolis au 1er juillet 2024. Les joueurs de ces catégories peuvent donc être transférés tout au long de l'année.

#### Répercussion de la taxe de traitement des demandes de boycott sur les joueurs/joueuses concernés

Depuis quelques mois, les demandes de boycott ne peuvent être déposées que via Clubcorner. Une taxe de traitement de 50 francs est également perçue par demande de boycott. Au 1er juillet 2024 et suite à une intervention du Comité central de l'ACGF, l'article correspondant du Règlement disciplinaire de l'ASF a été adapté, de sorte que les clubs demandeurs peuvent dorénavant ajouter la taxe de traitement qui leur est facturé à la somme du boycott et la répercuter sur les joueurs concernés en cas d'acceptation de la demande de boycott.

#### FORMATION « LES JEUNES ARBITRENT LES JEUNES »

Pour vous inscrire à cette formation, il faut impérativement contacter Monsieur Mario Civitillo au 079 707 39 31 ou par courriel : [mario\\_civitillo@bluewin.ch](mailto:mario_civitillo@bluewin.ch) avant le 12 septembre 2024 ; les modalités du cours vous seront communiquées directement lors de l'inscription. L'âge minimum pour suivre cette formation est de 15 ans, l'âge maximum est de 19 ans.

## **COURS ANIMATEUR 2024**

Les prochains cours sont ouverts. Les inscriptions se font uniquement à travers le formulaire qui se trouve sur notre site internet. Les inscriptions seront prises en compte après le versement du paiement de CHF 30.-.

<b>COURS</b>	<b>DATES</b>	<b>LIEUX</b>
SVF ACGF E/A 5/23	19.09.2024	Meyrin
SVF ACGF E/A 6/23	26.09.2024	Veyrier
<b>cour n°6 exclusivement féminin</b>		
SVF ACGF E/A 7/23	30.09.2024	A déterminer

## **MATCHES D'ENTRAÎNEMENT OU AMICAUX**

Les matches d'entraînement ou amicaux de 2ème ligue inter, 2ème ligue, M-19 à M-15, FE-13, FE-14, féminines LNA sont attribués au convocateur de l'ACGF. Les arbitres ne sont pas autorisés à diriger les matches d'entraînement dans ces catégories sans l'autorisation du responsable de la convocation.

Pour toutes les autres catégories (BRACK.CH Youth League compris), une liste des arbitres avec leur qualification actuelle est mise en ligne sur le site Internet de l'ACGF (rubrique « news et communiqués »). Les clubs sont chargés de convoquer eux-mêmes les arbitres en fonction des qualifications de chacun en privilégiant si possible les arbitres du club.

Les arbitres ont l'autorisation de diriger des matches d'une catégorie au-dessus de leur propre qualification, exception faite pour les arbitres ayant la qualification de 3ème ligue, ces derniers n'ayant pas l'autorisation de diriger des rencontres de 2ème ligue.

Les clubs ont l'obligation d'annoncer leurs matches par le biais de Club Corner.

Recommandation : le club recevant prendra contact téléphoniquement avec l'arbitre désigné trois jours avant la rencontre.

Les trios d'arbitres seront interdits aux dates suivantes :

- 20.08.24 pour cause de tests physiques des arbitres 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> ligue inter.
- 26.08.24 pour cause de causerie des arbitres de 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> ligue inter.

## **INDEMNITES DES ARBITRES POUR MATCHS DE CHAMPIONNATS ET ENTRAINEMENTS**

Vous trouverez ci-joint la nouvelle liste des indemnités d'arbitrage pour les matchs de championnat et d'entraînement pour la saison 2024-2025.

[Microsoft Word - 2024 2025 12.1.6. Indemnités\\_d\\_arbitrage \(acgf.ch\)](#)

## **COUPE DE SUISSE DES SENIORS 30+, 40+ et 50+ 2024-2025**

Pour la saison 2024-2025, les représentants genevois qualifiés pour la Coupe de Suisse seniors 30+ sont : Etoile Carouge FC, le FC Veyrier Sports et le FC Kosova.

Pour la saison 2024-2025, les représentants genevois qualifiés pour la Coupe de Suisse seniors 40+ sont : le FC Choulex, le FC Perly-Certoux et le FC Association des Portugais de Genève.

Pour la saison 2024-2025, les représentants genevois qualifiés pour la Coupe de Suisse seniors 50+ sont : le FC Choulex, le FC Versoix et le FC Association des Portugais de Genève.

Les dates des Coupes de Suisse seniors 30+, 40+ et 50+ seront les suivantes :

1 <sup>er</sup> tour (1/16 de finales)	Samedi 7 septembre 2024
2 <sup>e</sup> tour (1/8 de finales)	Samedi 28 septembre 2024
3 <sup>e</sup> tour (1/4 de finales)	Samedi 19 octobre 2024
Demi-finales	Samedi 26 avril 2025
Finale	Samedi 24 mai 2025 (Echallens)

## **ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES 2024**

Nous vous informons que l'Assemblée Générale des Délégués 2024 de l'ACGF, organisée conjointement par le FC Donzelle et le FC Rapid-Jonction-Bosna, aura lieu le samedi 2 novembre 2024 à Dardagny.

### **« FUSSBALLHELDEN-REISE »**

Vous avez un ou une jeune bénévole (entraîneur d'enfants ou de jeunes, arbitre ou responsable) méritant au sein de votre club. Il/elle pourrait participer à un voyage totalement gratuit avec d'autres bénévoles à Santa Susanne en Espagne du 21 au 25 octobre 2024. Voici les conditions pour nous envoyer les candidatures à l'ACGF :

- Être bénévole dans un club des associations allemandes, autrichienne, suisse ou liechtensteinoise de football.
- Avoir entre 18 et 30 ans.
- Être de langue maternelle allemande.
- Être actif dans le football de base.

### **HERITAGE FEMININ**

Comme discuté lors de la réunion technique féminine à Veyrier le 16 mai 2024, nous voulons créer un groupe de travail « Héritage féminin » avec les clubs afin de promouvoir la participation des femmes tant dans la pratique sportive que dans la gouvernance. En cas d'intérêt merci de contacter **Monsieur Serge Zanicoli au 079 203 89 04.**

### **TRAVAUX A VESSY**

La Ville de Genève nous informe que des travaux d'élargissement de la voie de circulation pour la future ligne des TPG seront menés sur la route de Vessy. En conséquence, le parking inférieur (sud) du centre sportif de Vessy, sera utilisé par le chantier **du 26 avril 2024 au 31 décembre 2025.**

### **FORMATION DES DIRIGEANTS DE FEDERATION ET DE CLUB**

Site de présentation du programme & inscription pour les 4 modules de formation :

<https://formation-ags.ch/formations/>

Prochains cours :

**Module 1 - Rôle social du club** - jeudi 31 octobre 2024 de 18h à 22h au Centre de Geisendorf, Charmilles

**Module 2 - Leadership & Gestion de projets** - jeudi 7 novembre 2024 de 18h à 22h au Centre de Geisendorf, Charmilles

**Module 3 - Responsabilités & Collaboration** - jeudi 14 novembre 2024 de 18h à 22h au Centre de Geisendorf, Charmilles

**Module 5 - Communication - Marketing des valeurs** - jeudi 21 novembre 2024 de 18h à 22h au Centre de Geisendorf, Charmilles

Contact : [sportslabteam@espace-entreprise.ch](mailto:sportslabteam@espace-entreprise.ch)

### **REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS LE FOOTBALL DE BASE POUR LA SAISON 2024/2025**

Il y a lieu de bien tenir compte de la répartition des classes d'âge auprès des joueuses juniors et des juniors. Pour la saison 2024 / 2025 ces classes d'âge sont réparties comme suit :

Juniors A - 01.01.2005 - 31.12.2007

Juniors E - **01.01.2014** - 31.12.2015

Juniors B - 01.01.2008 - 31.12.2009

Juniors F - **01.01.2016** - 31.12.2017

Juniors C - 01.01.2010 - 31.12.2011

Juniors G - **01.01.2018** - 31.12.2019

Juniors D - 01.01.2012 - 31.12.2013

Les juniors A et B (01.01.2005 - 31.12.2009) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors C, les juniors E de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors D, les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec qualification ASF) dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors F.

### Joueuses juniors

FF-19 - 01.01.2006 – 31.12.2009 – peuvent être alignées dans les équipes d'actives.

FF-15 - 01.01.2010 – 31.12.2013

FF-12 - 01.01.2013 – 31.12.2016

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune de leur catégorie sont également qualifiées dans la catégorie junior inférieure. Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat de filles) les joueuses plus âgées ne sont pas admises.

### **TOURNOIS AUTORISES PAR L'ACGF**

L'ACGF rappelle aux clubs que tous les tournois en salle et en plein air doivent lui être préalablement annoncés à l'aide du formulaire « demande d'autorisation d'organiser un tournoi de football ». Ce formulaire est disponible en cliquant sur le lien suivant :

[http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resources//formulaire\\_demande\\_d\\_autorisation.pdf](http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resources//formulaire_demande_d_autorisation.pdf)

Les clubs n'ayant pas préalablement annoncé leur tournoi feront l'objet d'une amende administrative de Fr. 200.--.

**LA VIE DES CLUBS – INFORMATIONS N'ENGAGEANT PAS LA RESPONSABILITE DE**

Genève, le 31 juillet 2024/nw